

Charte

Définition

La présente charte complète l'identité, fondée par ses statuts, de l'association *Pro Ethica – Think tank en sciences morales*. La charte définit la position de l'association eu égard à son objet, l'éthique, et détermine les conditions auxquelles l'association a la volonté de soumettre son discours sur cet objet. Elle encadre aussi les activités de l'association en explicitant ses buts et en spécifiant ses moyens d'action. Enfin, elle arrête les principes généraux sous-tendant la relation à ses membres et à ses interlocuteurs.

Valeurs

1. L'objet de *Pro Ethica* est l'éthique comme domaine de discours, objet de discours et pratique quotidienne. *Pro Ethica* s'intéresse à toutes les traditions et savoirs susceptibles de contribuer à une compréhension plus profonde et plus large de l'éthique dans ces trois acceptions.
2. En tant que domaine de discours, l'éthique est indépendante de toute autre discipline ou activité de l'esprit, comme les sciences empiriques ou la religion. Cela n'implique pas que ces domaines de discours ne puissent être utiles pour informer le discours sur l'éthique. *Pro Ethica* s'engage en faveur de cette autonomie.
3. *Pro Ethica* considère le discours sur l'éthique comme portant sur des faits moraux. *Pro Ethica* a la conviction que les faits moraux sont entièrement déterminés par des faits non moraux, et qu'étudier l'éthique en fonction de cette détermination est indispensable pour faire progresser l'éthique dans les trois sens du terme. A ce titre, *Pro Ethica* a la conviction que toute réponse à une question morale est explicable et justifiable en faisant référence à des faits non moraux, et s'engage pour que toute question morale soit expliquée et justifiée à cette condition.
4. L'éthique, comme objet de discours, concerne avant tout les êtres humains et les relations qu'ils entretiennent les uns vis-à-vis des autres. *Pro Ethica* refuse toutefois l'idée que l'éthique ne concerne rien d'autre que les êtres humains; en général, *Pro Ethica* est convaincue que de nombreux aspects de l'environnement de l'être humain sont éthiquement pertinents.
5. *Pro Ethica* est convaincue que l'éthique, comme objet de discours, ne se réduit pas à un ensemble de normes. A ce titre, elle s'engage en faveur d'une prise en compte non seulement des normes morales, mais aussi de la pluralité des valeurs moralement pertinentes. Par conséquent, *Pro Ethica* ne s'intéresse pas seulement à la relation entre les actions et les normes, mais également à la relation entre les individus et les valeurs.
6. *Pro Ethica* est convaincue que tout être humain est capable de bienveillance, d'impartialité,

d'honnêteté et de perfectibilité, et que l'exercice de ces capacités est essentiel non seulement pour l'articulation d'un discours sur l'éthique, mais aussi pour sa mise en pratique. A ce titre, *Pro Ethica* s'engage à promouvoir un dialogue:

- a. libéré des intérêts seulement individuels des interlocuteurs;
- b. fondé sur la claire explicitation d'arguments dans l'esprit de l'article (3) ci-dessus;
- c. respectueux de chacun dans un esprit de critique constructive.

Buts

1. *Pro Ethica* vise à contribuer à une compréhension plus profonde et plus large de l'éthique dans les trois acceptions du terme. A cette fin, l'association travaille à:
 - i. mener une réflexion approfondie sur les normes éthiques en vigueur dans le contexte socio-économique contemporain en élaborant une méthodologie, des outils d'analyse et un cadre théorique pour évaluer la position de différents acteurs vis-à-vis de ces normes;
 - ii. identifier les enjeux structurant les débats éthiques contemporains et proposer des solutions théoriques ainsi que des mesures d'action en vue d'une amélioration du tissu moral de la société;
 - iii. recueillir, alimenter et diffuser les savoirs pertinents pour les points susmentionnés.
2. En accomplissant ces buts, *Pro Ethica* ne cherche pas à imposer une quelconque position à la société civile ou à la sphère politique, mais à exercer une influence sur ces deux interlocuteurs par la réflexion et l'argumentation, conformément aux principes de la présente charte. Elle ne cherche pas non plus à offrir une sanction éthique aux actions de quiconque, personne physique, personne morale, groupe ou institution. Néanmoins, *Pro Ethica* s'engage à évaluer moralement des actions dans le cadre de l'accomplissement de ses buts.

Stratégie et moyens

1. *Pro Ethica* n'accepte pas de mandat. Elle accepte en revanche toutes les ressources prévues par les statuts. Elle publie toute source de financement extérieure, sauf demande d'anonymat. Dans ce cas, *Pro Ethica* ne publie que le montant.
2. Dans le cadre de la promotion et de l'exercice de ses activités, *Pro Ethica* peut confier un mandat à ses membres ou à des tiers, s'agissant d'une personne physique, d'une personne morale, d'un groupe ou d'une institution. Dans ce cas, les conditions d'octroi et d'accomplissement du mandat sont déterminées notamment par la présente charte.
3. Dans le cadre de la promotion et de l'exercice de ses activités, *Pro Ethica* peut collaborer avec des tiers, personne physique, personne morale, groupe ou institution. Les conditions

de collaboration sont déterminées notamment par la présente charte.

4. *Pro Ethica* publie régulièrement et gratuitement un résumé de l'état de son travail, qu'il soit entrepris au sein de l'association ou qu'il résulte d'une collaboration ou d'un mandat confié à un tiers.